la cgt CAPGEMINI

AVRIL 2021

TÉLÉTRAVAIL

FLASH CGT

LA PARENTALITÉ SELON CAPGEMINI

Une confusion organisée entre deux dispositifs d'activité partielle.

Pendant les trois semaines de fermeture des écoles, des crèches et des centres aérés, non seulement Capgemini n'a rien fait pour les salarié·es parents d'enfants mais pire : le groupe a bafoué leurs droits.

En effet, la direction a refusé le droit au chômage partiel pour garde d'enfant en affirmant que «le groupe a fait le choix de ne pas recourir au dispositif d'activité partielle». Elle a même prétendu avoir pris cette décision «à la suite de la réaction de certaines organisations syndicales l'an dernier».

Or le chômage partiel pour garde d'enfant est un dispositif individuel qui est un droit lié à la personne salariée et parent. Simplement, la demande officielle auprès de la CPAM doit être faite par l'employeur après déclaration sur l'honneur du·de la salarié·e et sans que cette demande soit soumise à l'approbation de l'employeur.

La direction a fait un amalgame honteux avec le dispositif de chômage partiel collectif qui peut être mis en place à la demande de l'employeur en cas de baisse d'activité. On a du mal à penser qu'avec son armée de juristes et de RH, elle ait pu faire une telle confusion, si ce n'est de façon délibérée.

Les droits des salarié·es sacrifiés au nom de la facturation.

Pourquoi donc ce nouveau mensonge à ses salarié·es alors que le coût de ce dispositif est pris en charge par l'état ? Cela n'aurait rien coûté au groupe… sauf peut-être quelques jours de facturation en moins sur l'année ? sacrifice insoutenable ! La course au profit, l'addiction au delivery sont telles que le groupe ne veut pas laisser passer un jour de perte sur l'année.

Car c'est bien comme cela que les financiers qui dirigent Capgemini perçoivent la situation : autant que les salarié·es posent des jours de congés ou de RTT, et ainsi les jours ne seront pas «perdus» le reste de l'année.

Et pour faire passer la pilule, la direction affiche de la «souplesse» pour la pose de ces congés et pense se donner une belle image sociale…

Pour les salarié·es qui ne pouvaient pas poser des jours et pouvaient télétravailler ? Ils et elles ont dû concilier les deux activités : travailler et s'occuper de leurs enfants en même temps.

Voilà donc le calcul cynique qui a été fait. Il aurait pourtant été facile de mettre en place un congé garde d'enfants. Mais non, malgré l'excellente situation du groupe, Capgemini ne dépensera et surtout ne perdra pas un centime.

Les sacrifices et les efforts sont toujours pour les salarié·es.

Les salarié·es parents ont donc dû choisir entre prendre des congés ou s'exposer au burn-out. Toutes celles et ceux qui ont dû se confronter à l'exercice savent quelles difficultés sont rencontrées et combien la fatigue se fait sentir après ces doubles journées de travail. Mais il faut préserver la rentabilité - y compris au détriment de la santé des salarié·es - pour la plus grande satisfaction de la direction.

On voit bien les choix qui sont faits et quelle priorité la direction donne à la lutte anti-covid.

Les salarié·es n'ont pas à faire seul·es les frais des mesures anti Covid ni à exposer leur santé et celles de leurs proches aux conséquences des décisions financières du groupe. Comme il y a un an, les sacrifices et les efforts ont encore été pour elles et eux. Pour ce qui est de la redistribution des profits, ça reste réservés aux dirigeants.

Une entreprise digne de ce nom doit prendre sa part de responsabilité surtout lorsqu'elle en a les moyens et qu'elle revendique favoriser «L'accompagnement de la parentalité chez Capgemini». Comment ose-t-elle simplement utiliser le mot de parentalité chez Capgemini en prenant des telles décisions : **People matter** avez-vous dit ? Non, car results counts bien sûr !

La direction pourra bien communiquer abondamment pour se donner une bonne image, les faits montrent quelle est sa véritable conception de la parentalité : **purement financière**.

CONTACTEZ LA CGT CAPGEMINI

facebook.com/CGTCAPGEMINI

@CGT_Capgemini

linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini

@cgtcapgemini

cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr

#SYNDIQUEZ-VOUS

CGT-CAPGEMINI.FR